

Education Physique (E.P.) et projets politiques

I - INTRODUCTION

Comme le répète souvent Pierre Arnaud (1989), l'E.P. en tant que discipline scolaire est intégrée depuis plus d'un siècle au système scolaire et ne peut être analysée qu'au regard de cette institution. D'un autre côté, l'[institution scolaire](#) poursuivant des missions d'éducation et d'instruction, est à concevoir comme un instrument de l'Etat pour former les futurs citoyens, pour véhiculer un ensemble de valeurs, de normes, d'usages jugés légitimes et par conséquent, pour contrôler la population. L'école est donc un espace institutionnel où s'exerce un certain pouvoir sur la jeunesse. Toutes les disciplines, tant dans leur contenu, leur pédagogie, leur organisation que dans leur valeur, doivent donc concourir à cette formation de l'Homme.

Dans ce cadre politique et idéologique rapidement dressé ici, nous devons comprendre que l'E.P. s'insère dans un projet politique global, la dépassant largement, qui fluctuera selon les priorités des époques. L'E.P. n'est donc qu'un élément d'une politique d'éducation, d'un projet de civilisation ou de société. L'analyse de notre discipline nécessite de la resituer dans ce contexte qui la détermine tant dans ses orientations que dans ses contenus. Il s'agit donc bien de situer l'utilité socio-politique de notre discipline tout au long du XX^{ème} siècle. C'est à dire sa participation à la formation de l'individu. Nous serons donc amenés à traiter du processus de légitimation de la discipline puisque son statut à l'école va dépendre de la nature du projet politique mais surtout de la place de l'E.P. dans ce projet. En effet, nous allons voir que le niveau d'intégration de l'E.P. à l'école (en terme statutaire, horaire, d'espace occupé...) est fonction de la place occupée par l'E.P. dans ce projet politique d'ensemble. Tout dépendra donc de l'espoir mis dans notre discipline pour atteindre les finalités fixées mais également des réponses (et de leur efficacité) qu'elle a su, de façon plus ou moins opportune, y apporter.

Pour illustrer cette problématique de l'intégration disciplinaire au regard de son utilité, nous allons repérer, au cours du siècle, trois types de projets différents garantissant, à la discipline, une définition et une reconnaissance fort diverses.

2 - LA GYMNASTIQUE DANS UNE POLITIQUE NATIONALISTE

2.1 Présentation.

Même si cette phase est antérieure à votre programme, il est nécessaire de la situer puisqu'elle marquera fortement la discipline par le monopole militaire qu'elle engendre. Avec l'instauration difficile de la [III^{ème} république](#), l'Etat s'engage, notamment par l'intermédiaire de l'école primaire (mais également par toutes les institutions sociales) dans un processus de construction de la [Nation française](#). Si l'école doit assurer cette unification, ce ciment et cette conscience nationale, la gymnastique s'avère être un instrument efficace. Dans une idéologie patriotique et dans un contexte de réforme du service militaire, la gymnastique trouve son urgence et sa nécessité.

2.2 Les axes du projet politique

La gymnastique sera progressivement rendue obligatoire au regard de son rôle de formation morale et de préparation pré-militaire de la jeunesse populaire. C'est l'école primaire qui occupera, dans un premier temps, la législation. Le travail conséquent de SOLAL (1999) à ce titre des renseignements précis et précieux.

2.2.1 Gymnastique et service militaire

L'intérêt porté à la formation physique de la jeunesse à partir de la fin des années 1860 est à rattacher à la réflexion parlementaire et à la refonte progressive du service militaire. Les succès militaires de la Prusse (contre l'Autriche puis la France) poussent les législateurs vers un système de [conscription nationale](#). Les travaux de SPIVAK (1983,1975,...), mais également ceux de SOLAL (1999) et d'ANDRIEU (1999), nous illustrent parfaitement cette relation. Puisque, progressivement (entre 1879 et 1889), le service militaire concernera l'ensemble de la jeunesse, il est nécessaire de concevoir un "débouillage" physique et technique de cette jeunesse ou, en d'autres termes, de leur proposer une [initiation militaire](#) et une formation physique de base. C'est donc à l'école (mais également, nous le verrons, dans des institutions péri-scolaires) que cette préparation sera proposée.

2.2.2

La gymnastique d'inspiration [amorosienne](#) sera un vecteur idéal de transmission des valeurs républicaines. HUBSCHER (1997) nous rappelle que l'arrivée des républicains au pouvoir (notamment dans la seconde phase de la [IIIème république](#) : conf permet à "la gymnastique de devenir une affaire d'Etat". Il remarque "la volonté politique de placer l'E.P. au fondement de la citoyenneté républicaine comme creuset de la cohésion sociale et de la grandeur nationale" ([EXT.2](#)). Il faut, par tous les moyens, pratiquer ce "[nationalisme intégrateur](#)" défini par WINOCK (1996) : conf LEX.1. [BOURZAC](#) (1987) : conf EXT.3 parlera même de "[l'école patriotique](#)". Il faut convertir le peuple à ce régime politique, d'autant que les oppositions, les crises et les menaces : conf CONN.2 fragilisent la République naissante. Une stratégie de socialisation politique est donc nécessaire et la gymnastique y trouve une place de choix. CHAMBAT (1987) a bien montré l'importance des [fêtes gymniques](#), véritables "vitrines de la République" et symbole de la force, de l'unité du pays (et donc du régime) : conf EXT.4.

2.2.3 Gymnastique et formation de masse

Les multiples travaux des historiens de l'éducation (PROST, 1968 et plus récemment LELIEVRE 1994, GAILLARD 1996 ainsi que le dossier sur "mille ans d'école" paru dans les collections de l'Histoire d'octobre 1999) ont largement décrit le système scolaire de cette fin de siècle en ordres séparés et l'action sans précédent de Jules FERRY pour l'[école primaire](#) (laïcité, obligation, gratuité)EXT.5. Mais, il faut rappeler que cette inscription des masses, souvent qualifiées à cette époque de classes dangereuses, permet aux classes supérieures d'instaurer un certain contrôle, une certaine surveillance de cette frange de population. L'instruction permet de transmettre des connaissances de base mais également des habitudes, des attitudes ou des valeurs d'ordre, d'effort, de respect, de silence, de discipline,...seront essentielles. Dans ce cadre, la gymnastique militaire correspond, de par son organisation pédagogique, fort bien à l'exercice de ce contrôle. Sur ce plan, HBSCHER rappelle, en 1997, que les "lycéens vont bouder cette pratique" et naturellement se tourner vers d'autres activités plus conformes à leur statut.

2.2.4 Conclusion : un outil de contrôle

Dans ce contexte politique, idéologique et social propice et en relation avec les origines militaires de la gymnastique (SPIVAK, 1983, 1975), cette pratique gymnique scolaire mais également péri et extra scolaire, va être associée et même plus ou moins confondue avec la préparation militaire de la jeunesse. La sauvegarde de la race, la défense du pays et les perspectives nationalistes vont devenir des enjeux fondamentaux.

D'un autre côté, il apparaît avec HBSCHER (1997) que "nationalisme, catholicisme ou socialisme ont tenté de faire de la gymnastique un objet de manipulation idéologique mais aussi d'encadrement social". Il y a bien "une volonté politique d'organisation et de contrôle de la formation physique, militaire civique et morale de l'enfance et de la jeunesse" (ARNAUD, 1989).

2.3 La mise en œuvre du projet

Avec des visées patriotiques, des [finalités](#) morales et une volonté d'unité, mais également un objectif de productivité : conf CONN.3, la gymnastique est progressivement rendue obligatoire dans les écoles et niveaux d'enseignement (Loi 1854, 1869 et 1880), (SOLAL, 1999). C'est naturellement vers l'armée, épaulée par le pouvoir médical encore timide, que l'on se retournera pour organiser, définir et encadrer cet enseignement. Les travaux de LOUDCHER - VIVIER (1993) situent parfaitement cette orientation qui s'opérationnalise dans les manuels de gymnastique. C'est une ponction restrictive d'AMOROS qui est retenue où seuls les exercices pré-militaires, le maniement du fusil, les exercices d'ordre, de marche, de grimper, de défense ... seront préconisés selon une pédagogie autoritaire, au commandement où ordre, silence, respect, discipline, obéissance...seront de rigueur. Les [bataillons scolaires](#) entre 1882 et 1889 illustrent cette militarisation et cette "caporalisation de la jeunesse", selon THIBAULT (1971). Jules FERRY, lors d'une intervention dans une fête gymnique réaffirme cette confusion en rappelant que "le traité que nous mettons entre les mains des instituteurs doit être assimilé aux théories en usage dans l'Armée". Un autre indicateur de cette assimilation est repérable dans l'étude de l'encadrement spécialisé et des formations mises en place. LOUDCHER - VIVIER (1993) ou plus spécifiquement SIMONET (1998) ou LEZIART (1993) traitent parfaitement de cette mainmise, de ce contrôle et de cette hégémonie militaire à ce niveau. Il s'agit bien à cette époque d'un recrutement de militaires (qui surclassent, selon HOBSCHER, 1997,, les autres candidats et qui compensent leur médiocre niveau intellectuel par leur supériorité physique) par des militaires, fort représentés dans les jurys des C.A.E.G

Si ce projet de formation militaire de la jeunesse touche le système scolaire (et notamment le primaire), il faut le situer dans un environnement plus large touchant l'ensemble du champ éducatif de l'époque. Un véritable tissu de formation est conçu autour, après, avec l'école. ARNAUD (1988) parle d'un véritable réseau de socialisation et de nationalisation où [sociétés conscriptives](#), [ligues](#), patronages et unions vont se diffuser dans l'espace social pour continuer l'œuvre de l'école mais également pour instituer un certain pouvoir (récupération de la jeunesse aux idéaux véhiculés par l'institution) sur la jeunesse.

2.4 Conclusion

Le projet de formation militaire donne donc à notre discipline un élan important, du moins au niveau législatif. Un [enjeu](#) idéologique nationaliste organise la réflexion éducative et les contenus gymniques de notre discipline qui est en train de naître (ANDRIEU, 1999) (EXT.6). Nous pouvons toutefois terminer sur deux dimensions qui vont nuancer cette orientation et qui, surtout, vont conduire à son abandon ou, du moins, à sa remise en cause et donc à son dépassement.

Dans un premier temps, il faut noter que la pratique réelle de la gymnastique à l'école reste faible et même parfois anecdotique ou totalement absente. SPIVAK (1983), ANDRIEU (1999) ou SOLAL (1999) l'illustrent avec des chiffres éloquentes en s'appuyant sur divers rapports ministériels ou enquêtes parlementaires. Des difficultés matérielles et budgétaires mais également la part extrêmement réduite accordée à cette discipline dans la formation des instituteurs, sans parler de la faiblesse du recrutement des intervenants spécialisés sont autant de résistance à la mise en œuvre de la volonté politique. Il faudra également parler de la résistance de l'institution et des parents qui y voient une fatigue supplémentaire ou un risque de blessure. Pour le peuple, c'est le travail des enfants qui limitera fort longtemps la scolarisation et la pratique des exercices gymniques.

Dans un second temps, cette gymnastique fortement militarisée recevra d'innombrables critiques, réserves et craintes. En effet, deux exemples peuvent être cités :

- Si ces exercices militaires sont soutenus par les républicains modérés, HUBSCHER (1997) nous montre que les courants anti-républicains (perspective nationaliste plus agressive, catholiques,...) vont, eux aussi, soutenir et développer dans un autre cadre ce type de pratique. Une ambiguïté apparaît et pousse les républicains à revenir sur leurs orientations. L'arrêt des [bataillons scolaires](#), s'explique par cette peur de la récupération par des courants nationalistes (DEROULEDE, BOULANGISME,...), de cette jeunesse militarisée afin de renverser le régime.
- SOLAL (1999) énonce des critiques d'un autre ordre. Son caractère ennuyeux, disciplinaire est dénoncé par les fervents des jeux (GROUSSET, TISSIE) et des sports (SAINT CLAIR, de COUBERTIN,...) alors que son caractère empirique et dangereux est mis en avant par les médecins. Les politiques et les militaires eux-mêmes vont bientôt s'élever contre cette mascarade et ce ridicule

Cette ambiguïté politique, ces réserves quant à l'efficacité et l'utilité d'une telle gymnastique, ces critiques sur la pertinence de ces exercices pour les enfants, entraînent peu à peu une prise de conscience d'une nécessaire évolution vers de nouvelles propositions éducatives et "didactiques". Une rupture semble apparaître à la fin du XIX^{ème} siècle. Plusieurs parlementaires souhaitent une orientation moins militaire, l'Académie de médecine alerte les pouvoirs et l'opinion publique sur les problèmes de surmenage et d'hygiène scolaire, des personnalités civiles vont organiser de multiples actions en faveur des jeux et des sports,... Une révolution sur la conception de l'exercice physique est en marche et la commission de réforme de l'enseignement de la gymnastique sous la direction de MAREY (mise en place en 1887) ne fait que confirmer le virage conceptuel et par conséquent la définition d'un nouveau projet éducatif. GUILLAUME (1992) cite JAURES qui avait parfaitement senti l'évolution nécessaire " Qu'un effort immense soit fait pour développer aussi l'E.P. de la jeunesse, non point par l'apprentissage puéril et l'anticipation des gestes militaires, mais par une gymnastique rationnelle, s'adressant à tous, se proportionnant à tous, aux faibles comme aux forts, élevant le niveau de la race".

QUESTIONS

- Dans quelle mesure peut-on dire que la gymnastique scolaire convient plus à l'école primaire qu'à l'enseignement secondaire ?
- Peut-on parler, dans cette période, de la naissance de la discipline ?

- Pourquoi ce projet politique limite-t-il la portée, la place et le statut de la discipline à l'école ?

III - L'E.P. DANS UNE POLITIQUE D'HYGIENE SOCIALE

3.1 Présentation

Si la fin du XIX^{ème} siècle marque une volonté d'évolution des pratiques physiques scolaires à travers la nécessité de développer une politique plus hygiénique et sanitaire, c'est bien l'entre deux guerres qui voit cette orientation dominer. Les idées de développement du "capital humain" (ANDRIEU, 1990), de protection de la jeunesse et de la femme pour régénérer la race (SPIVAK, 1983), de constitution d'une force utile à travers une sollicitation équilibrée, vont permettre aux médecins et aux scientifiques d'instaurer un monopole sur la formation scolaire et corporelle de la population. Pour SPIVAK (1983), 1919 marque la bascule, la charnière où l'E.P. deviendra un moyen, aux yeux des politiques, de reconstruction humaine, sociale et morale du peuple. Il s'agira, selon les propres mots de H. PATE (député de droite) de procurer "à tous les citoyens l'équilibre physique et moral" même si, en opposition, une conception "préparatiste" tente toujours d propager l'idée d'une jeunesse forte apte au combat.

3.2 Les axes du projet politique

3.2.1 politique d'hygiène sociale

L'orientation hygiénique de l'E.P. ainsi que la sensibilité sanitaire de l'opinion publique et de la sphère politique sont inséparables de l'état de la population et du contexte social de l'après guerre. Si la France sort vainqueur du conflit mondial, elle est épuisée : 1.300.000 morts, plus de trois millions de blessés, un million d'invalides et une surmortalité importante. Cet état sanitaire désastreux se double d'une importante crise morale. Une véritable politique de santé publique (protection de l'enfance, lois sur le travail, renforcement de la scolarisation obligatoire et de son contrôle, politique nataliste,...). DURING (1981) parlera "d'hygiène en acte" et "d'E.P. médico-morale" pour caractériser cette phase. De façon plus ponctuelle, le [Front populaire](#) (1936-38) renforcera cette vision sanitaire et sociale. En effet, le bloc de gauche va donner une impulsion importante à cette orientation politique, en y associant une volonté de développement de la culture populaire. Le Gouvernement va opérationnaliser l'idée avancée par BLUM en 1919 : "le loisir et le sport sont pour l'ouvrier source de santé et une sorte de réconciliation avec la nature". Dès lors, une E.P. rationnelle, intégrant les sports de façon dosée, modulée devra lutter contre les fléaux sociaux (tuberculose notamment), contre les tentatives malsaines (alcoolisme, cabaret, délinquance,...) et contre la sédentarité. Dans ce cadre qui associe sports, activités physiques et santé autant que culture, "la formation physique devient un élément de la culture moderne intégrant le facteur corporel" (THIBAULT, 1974). Malgré "des impératifs budgétaires qui freinent et même empêchent la réalisation du projet (sanitaire, éducatif, culturel et social) de J. ZAY" (SPIVAK, 1983), une réelle hygiène physique et sportive de masse sera diffusée (CONN.4)

3.2.2 - Politique d'hygiène scolaire

Tout comme le militaire était indispensable à la préparation militaire de la jeunesse, le médecin est l'expert nécessaire à la régénération de la race française. Le pouvoir médical va donc

s'imposer à l'école en créant un cadre d'intervention spécifique (inspection médicale, médecine scolaire,...) et, par là, un savoir particulier, de plus en plus reconnue, l'[hygiène scolaire](#). Sa compétence, son expérience, ses connaissances font de lui un expert, un consultant, prescrivant conseils, usages, normes diverses tant dans l'assainissement des locaux, que dans leur construction, que pour la création des cantines ou pour l'installation des lieux d'hygiène. Mais ils donneront leurs avis éclairés sur le temps et le rythme scolaire, sur les activités scolaires, sur les colonies scolaires et autres écoles de plein air. FAUCHE (1996) montre parfaitement la stratégie d'introduction à l'école des médecins afin d'édicter un ensemble de normes et en conséquence d'instaurer un certain pouvoir. (CONN.5)

3.2.3 - Politique de lutte contre le surmenage

Cette politique sanitaire s'appuie sur deux discours récurrents depuis le XIXème siècle qui alimentent les représentations et apportent des justifications à la réforme globale du système d'enseignement et plus particulièrement au développement des exercices physiques dans les pratiques scolaires. En effet, la "[hantise de la dégénérescence](#)" selon les termes de VIGARELLO (1978) et la lutte contre le surmenage (scolaire et industriel) ou le malmenage seront véhiculés avec force durant cette période. En effet, l'E.P., au sens large (les pratiques corporelles) trouve dans ce contexte une justification importante. L'effort pour diffuser les exercices physiques à l'école ne peut pas se comprendre en dehors de cette volonté d'aménager la scolarité des élèves, notamment des collégiens et des lycéens, afin de lutter contre la fatigue intellectuelle et d'améliorer le rendement cognitif. L'E.P., mais également le sommeil, la récréation, l'alimentation,... seront autant de pratiques à rationaliser pour que le lycéen optimise son travail scolaire. Les travaux d'ARNAUD (1983) sont à ce titre indispensables. Rappelons que cette lutte contre le surmenage scolaire et le malmenage physique, très présente dès 1887 à travers les propos alarmistes de l'Académie de médecine (campagne des hygiénistes), les actions de COUBERTIN au sein de son comité de propagation des exercices physiques (comité J.SIMON) visant une réforme du "lycée caserne" ou l'action de P. GROUSSET en faveur des jeux de plein air au sein de sa ligue nationale d'E.P., va permettre de se distancer peu à peu du modèle militaire en prouvant, au politique, les insuffisances de ce modèle ancien et les intérêts d'une refonte des programmes (commission de réforme de J. MAREY de 1887). Les écrits d'ANDRIEU (1999) et de LEBECQ (1998) sont sur ces thèmes incontournables. Naturellement, cette lutte passera par une réduction de la charge quotidienne de travail qui permettra de dégager des espaces pour les récréations, les jeux et la gymnastique, par une amélioration des conditions de travail et de la vie scolaire (internat) mais également par une surveillance étroite de l'élève qui sera, selon [FAUCHE](#) (1996), fiché, mesuré et soumis à des exercices préconisés (et donc des exercices proscrits). Ces derniers devront être dosés, précis, scientifiquement fondés,... et leurs effets minutieusement mesurés (toise, bascule, spiromètre, périmètre, volume, thoracomètre, ...)([EXT.7](#))

3.2.4 - Conclusion : le monopole médical

La perspective médicale devient dans cette phase une référence incontournable tellement son pouvoir est étendu, notamment dans le domaine de l'éducation de la jeunesse et plus particulièrement de sa formation corporelle. Le médecin impose son savoir et ses normes (vision de l'homme à former, valeurs, usages du corps,...) de par son statut scientifique mais également social puisqu'il associe, de plus en plus, à son exercice médical, un investissement d'ordre politique (conseils municipaux, député...). Il devient donc un expert, une référence

essentielle qui orientera l'action politique de tous les gouvernements successifs. Voyons de quelles manières, à quels niveaux ce monopole s'instaure dans notre champ.

3.3 - L'opérationnalisation du projet

De nombreux indicateurs peuvent venir illustrer cette problématique hygiénique et sanitaire tellement la discipline sera marquée par ce pouvoir. Naturellement, des voix s'élèveront contre cette hégémonie, des conceptions s'opposeront à ces orientations en proposant de nouvelles alternatives. Toutefois, l'empreinte médicale sera forte et facilement observable. Nous vous proposons les indicateurs les plus marquants :

- Les diverses instructions pour l'école primaire (1923 et 1938) et les multiples circulaires pour le secondaire (1925, 1928, 1933, 1937,...) insistent sur l'obligation de l'E.P. et l'orientent, à travers les finalités formulées, vers une perspective résolument hygiénique puisqu'il s'agit de "développer les qualités physiques" et de "corriger les attitudes défectueuses" (1923 repris en 1938) : conf ANDRIEU, 1990.
- Les contenus, à travers ces mêmes instructions et plus encore à travers les manuels de gymnastique, vont certes être éclectiques, mais vont privilégier les exercices de redressement, de corrections, de formation puis ensuite les exercices d'application. Les gymnastiques construites, rationnelles, positives, selon ULMANN (1965) seront donc privilégiées pour perfectionner la race, rechercher l'harmonie et l'équilibre des fonctions. La Méthode Française, issue du [règlement général d'E.P.](#), publié par l'Ecole de Joinville en coordination avec les ministères de la santé et de l'Instruction, sera l'apogée de cette vision et marquera les contenus de l'E.P. pendant près de 30 ans.

Cette vision médicale va influencer les modalités de pratique de l'exercice physique à deux niveaux :

- Elle privilégiera les exercices réalisés en Plein Air en dotant ce milieu (l'air, le grand air, la campagne,...) de vertus régénératrices très importantes. Il est impossible de comprendre le développement des écoles de plain air, des colonies de vacances et plus proche de notre sujet la 1/2 journée de plein air (préconisée en 1925 et officialisée en 1937) sans se référer à cette nouvelle vision de la santé (influence du naturisme) ou à ce que RAUCH appelle ce "[nouvel air de santé](#)" (1983) (CONN.6). Naturellement, la référence à la physiologie expérimentale, à la chimie, proposant depuis quelques années un nouveau modèle de corps (du [modèle mécanique et analytique au modèle énergétique](#) et fonctionnel) (EXT.8), dynamise l'exercice en privilégiant les échanges gazeux, l'activation des grandes fonctions, la sollicitation fonctionnelle. L'air sera donc une nouvelle référence constitutive de nouveaux exercices et de nouvelles modalités de pratiques (exercices naturels, jeux, sports, ...)
- Toutefois, le médecin instituera un contrôle minutieux, une surveillance précise de ces exercices et surtout de leurs effets. VIGARELLO (1980), FAUCHE et ORTHOUS (1990), FAUCHE (1980) ou MACCARIO (1982) insistent sur ce processus de rationalisation technique de l'exercice qui permet de contrôler la formation, mais également l'élève, mais également de rendre la présence du médecin, de par sa compétence technique et le sérieux qu'il impose, indispensable auprès du maître ([LEX.8](#)).

La [formation des enseignants](#) sera l'objet de toutes les convoitises. En effet, le contrôle d'une discipline ne serait pas complet sans le contrôle des dispositifs de formation des enseignants (contrôle des structures, des contenus, des diplômes). Le travail important de SIMONET (1998) et de MICHON (1983) montre que la création des IREP (1927) puis de l'ENEP (1933) n'échappe pas à leur pouvoir (CONN.7).

Ces quelques exemples montrent que les finalités de la discipline, ses contenus, tant dans leur forme que dans leur modalité de pratique, ses systèmes d'évaluation (fiches physiologiques, contrôle médical) et ses principaux acteurs (les enseignants) sont mis sous la tutelle médicale. Naturellement, les militaires continueront à influencer, notamment dans l'organisation pédagogique, les leçons d'E.P. D'autres courants viendront peu à peu proposer des alternatives mais iront chercher une certaine caution médicale. La méthode naturelle sera préconisée par les médecins naturistes, représentés en France par le docteur CARTON et le sport trouvera avec le docteur BELLIN DU COTEAU un appui considérable (rationalisation méthodique du sport en 1930, mise en place de la médecine sportive et institution de l'évaluation sportive avec le V.A.R.F.). Cette influence médicale sera donc même à la source de l'évolution des gymnastiques vers le sport notamment sous le Front Populaire, où le brevet sportif populaire, où la 1/2 journée de plein air, et où l'officialisation du sport scolaire (l'OSSU est créée sous le gouvernement DALADIER dans l'élan du front Populaire) permettront à l'activité sportive de trouver des espaces scolaires plus importants et donc une reconnaissance éducative supérieure (le sport, sous certaines conditions, est source de santé).

3.4 - Conclusion

Durant cette phase, la dimension hygiénique devient la stratégie prioritaire de justification et de légitimation de l'E.P., de son utilité, de sa nécessité et de son importance. "L'objectif de santé est présent pour justifier la place de l'E.P. au sein de l'école" nous dit Pierre ARNAUD en 1983. Dans un contexte où la santé du peuple, la protection des individus et la régénérescence de la race sont au centre des débats politiques, le médecin, par son statut (scientifique et parfois politique) et ses connaissances, s'impose à l'école; c'est à dire, sur la formation et le contrôle de la jeunesse. L'E.P. sera dans un cadre plus large d'instauration des ormes scolaires un lieu d'exercice de son pouvoir ([EXT.9](#))

Mais déjà des fissures apparaissent dans ce modèle éducatif. Le sport, par sa diffusion et sa lente démocratisation mais également sa place à l'école ("le ver est dans le fruit"), ne pourra pas longtemps laisser insensible la discipline. Les sports sont encore un objet nouveau et suscitent donc des réactions d'inquiétude et d'incertitude. Le sport inquiète d'autant plus qu'il provient de l'étranger (sentiment d'étrangeté) et se diffuse dans un contexte français très enclin au nationalisme. Quand à l'incertitude, elle provient de la méconnaissance des effets que peut produire sa pratique. La violence de l'exercice, la spécialisation appauvrissant le mouvement, le spectacle et le professionnalisme autant que l'individualisme provenant des compétitions frappent les imaginaires et alimentent les discours. Si l'institution éducative, face à la pression de ses propres agents, cède face à cette pratique, elle saura la canaliser en lui accordant un espace spécifique, réglementé mais assez dévalorisé et la mettre sous condition limitant au maximum ses effets néfastes pour le développement harmonieux des corps.

Comme le relève DEFRANCE, le sport apparaît fortement lié aux valeurs du modernisme qui prennent souvent une couleur négative durant les années 1920-1930. La France et plus encore l'institution scolaire s'appuient sur une tradition gymnique qui laisse peu d'espace à la modernité. THIBAULT (1970, 1971) insiste sur le fait que l'école sépare l'E.P. traditionnelle chargée "d'instruire" les corps des enfants, de les redresser, de les modeler, de les former à la

pratique plus récréative, plus globale, plus sportive, nécessaire au défoulement des élèves. Il faudra donc attendre que l'école s'ouvre davantage aux pratiques sociales et culturelles mais également que le sport, d'un côté, devienne une pratique culturelle largement diffusée et que, d'un autre côté, il puisse faire la preuve de sa capacité à éduquer les enfants. En devenant une pratique sociale partagée par la masse et une pratique éducative "m"thodisée", le sport deviendra une pratique scolaire légitime.

En effet, si l'Etat français continuera dans un contexte difficile la diffusion du sport à l'école, la libération marquera un retour à la tradition gymnique et médicales des années 20. Si la conception institutionnelle (I.O. de 1945 et surtout de 1959) réaffirme cette volonté médicale de construction d'un enfant sain, la conception sportive gagne, sur le terrain, de plus en plus d'enseignants. Mais il faudra attendre un contexte nouveau (la Vème République) pour que la pratique sportive devienne l'objet central d'un projet politique et, par là, soit propulsée de façon hégémonique dans les conceptions institutionnelle et professionnelle de l'E.P.. Le "modernisme" d'une époque dépassée va devenir la référence incontournable des années 60 pour ne devenir à terme qu'une pratique traditionnelle secouée par des critiques et des alternatives plus modernes.

QUESTIONS

- Dans quelle mesure la dimension médicale a-t-elle freiné l'utilisation du sport en E.P. ? à l'école ?
- Situez les enjeux de l'évaluation en E.P. dans l'entre deux guerres.
- Etudiez les relations et leurs évolutions entre le sport et la santé.

IV L'EDUCATION SPORTIVE DANS UNE POLITIQUE DE PRESTIGE

4.1 Présentation

Si le Front Populaire est à l'origine du premier effort politique de développement du sport, le projet était de diffuser un sport de masse au service de l'épanouissement de la personne, de la santé du peuple. Toutefois, des insuffisances budgétaires ne permettront pas la réelle et complète mise en oeuvre du projet. Au début de la Vème République (1958-1965), la situation est différente. les moyens sont là et la volonté de développement du sport prend une orientation différente; si la masse doit être sensibilisée, initiée aux sports, c'est pour mieux sélectionner une élite capable de représenter la force du pays lors des grandes compétitions sportives. Ainsi, puisque l'élite sortira de la masse, c'est à l'école, qui dans le même temps vit une démocratisation importante (Loi BERTHOVIN, suppression de l'examen en 6ème, massification des effectifs, unification progressive,...) que "tout doit commencer".

Si [les années 60](#) marquent, pour beaucoup, une rupture (EXT.10), ou une bascule, cette phase reste marquée, et les travaux de MARTIN (1996,1997,1999) l'illustrent avec force et précision, par l'émergence d'une réelle volonté politique de sportivisation de la société. Dans ce cadre, il s'agira de placer l'E.P. scolaire au centre du dispositif général de formation sportive de la jeunesse française.

4.2 Les axes du projet politique

4.2.1 La conception idéologique

La mise en place de la Vème République en 1958 et le retour du général de GAULLE placent le pays dans un contexte fort différent, d'autant que les maux de la guerre sont loin, même si le problème algérien est crucial. De nouvelles valeurs sont alors pronées. L'idée de prestige est véhiculée. La France doit briller à l'extérieur et sur tous les pôles (culturel, scientifique, artistique, industriel,...et naturellement sportif). Le sport devient un "révélateur" de la force d'un pays dans les relations internationales" (THIBAUT, 1971). Il est un véritable enjeu symbolique et politique dans un contexte de guerre froide et de rejet du "protectorat américain" (BERSTEIN et MILZA, 1987). La grandeur et l'autonomie de la Nation sont recherchés. Nous comprenons bien, dans ces nouvelles orientations politiques, que le sport est un élément central de la stratégie.

Ainsi, le 5 octobre 1958 est créé un Haut Commissariat à la jeunesse et aux sports et de GAULLE fait appel, pour conduire cette politique, à une figure emblématique du monde sportif: Maurice HERZOG. Selon SIMONET (1998), "le choix d'HERZOG au poste de haut commissaire, puis de secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, s'inscrit dans la volonté du Général de GAULLE de proposer à la jeunesse l'image emblématique d'un conquérant, de cultiver le mythe du "héros". HERZOG, fortement soutenu par le Général, disposera d'une liberté d'action très importante et, pour la première fois, de moyens adéquats à son projet de "révolution sportive". (SIMONET, 1998). Il s'agit, dans le cadre d'une politique de la jeunesse, de promouvoir, le plus largement possible, la pratique sportive. ([EXT.11](#)).

4.2.2 Les moyens sont mis en vanat

Sur les plans matériels, humains et structurel, le ministre va démontrer qu'il possède les moyens nécessaires à son projet et qui ont fait, trop souvent, défaut. L'échec des français aux J.O. de Rome (1960) sont un ressort formidable pour montrer l'urgence et l'importance de la réforme. Nous pouvons illustrer trois secteurs fondamentaux de l'effort financier consenti par le ministère des finances:

- HERZOG obtient une Loi de programmation quinquennale sur l'équipement sportif. La première loi (1961-1965) est votée et sera suivie par deux autres qui vont permettre de doter la France de structures sportives de qualité. SIMONET (1998) montre que les grands travaux (vélodrome, piscine, bloc nautique, stade,...) vont enfin débiter à l'I.N.S.
- La mise en place progressive des métiers du sport (conseiller sportif en 1960, brevet d'Etat à partir de 1963, conseillers techniques départementaux et régionaux, ...) va permettre de concevoir un tissu de formateurs spécialisés rapidement opérationnel et efficace.
- Le [recrutement des enseignants](#) ("l'âge d'or" selon MICHON) sera accéléré (CONN.8) même s'il correspond à une progression quantitative importante des effectifs scolaires.

4.2.3 La séduction des acteurs

La traduction spécifique de ce projet s'opérationnalisera dans sa ferme intention de "rendre l'E.P. moderne et attrayante en l'orientant vers une initiation aux sports et aux activités de plein air". Pour cela, il va devoir convaincre du bien fondé de son action et de la pertinence de sa politique éducative. MARTIN (1997) nous montre que la mise en place d'une épreuve obligatoire d'E.P.S aux baccalauréats (malgré l'avis défavorable du conseil supérieur de l'éducation) procède de cette stratégie puisque syndicats et enseignants ne pourront être que

satisfaits de cette amélioration de la reconnaissance de leur discipline au sein de l'école. De même, malgré une opposition conceptuelle évidente, le ministre laisse l'Inspection générale (à dominante médicale et gymnique) publier les I.O. de 1959, fort traditionnelles et antinomiques au projet politique. Sachant le peu d'impact que ce texte aura sur les pratiques, il n'entre pas en conflit avec ses principaux adversaires. Enfin, il multipliera les actions auprès des chefs d'établissement, de la presse, des parents, pour tenter de restaurer le crédit de l'E.P.S. Par cette stratégie, il "popularise" son action et se place en rénovateur et en homme de progrès.

4.2.4 Un contexte propice à ce projet "sportif"

Comme d'habitude, le projet politique s'appuie sur le contexte scolaire, social, économique, culturel,...de son époque lui donnant un sens et une justification. Sans développer, nous pouvons lister les éléments les plus déterminants de ce contexte qui donnent au projet toute sa pertinence et sa force :

- Les pratiques professionnelles, diffusées par la revue EPS, par exemple, nous montrent que le sport est depuis les années 50, un objet de réflexion didactique et d'enseignement. Les [expérimentations](#) du lycée de CORBEIL-ESSONNES (EPS n°75, 1965), la République des sports (EPS n°61, 1992 et n°98, 1969) (CONN.9) en sont les plus représentatives.
- La méthode sportive développée dans les centres de formation (INS, ENSEP, CREPS notamment) et par l'action importante de la FSGT (stage Maurice BAQUET, conseil pédagogique et scientifique,...) se diffuse dans le champ de l'E.P. qui semble peu à peu "s'autonomiser".
- Les sciences humaines, véritable "mutation totale théorique" selon VIGARELLO (1975), donnent à la pratique sportive un nouveau cadre de référence qui lui permet de dépasser la vision dualiste des gymnastiques construites.
- Dans un contexte de croissance économique ("ère de la prospérité"), d'évolution des mentalités (valeur de progrès, d'innovation, de dynamisme), d'augmentation des classes moyennes (urbanisées, féminisées, jeunes,... avides de consommation culturelles) et d'explosion des loisirs et des cultures populaires (CAMY, 1988 et CLEMENT, 1988), le sport, selon la formulation traditionnelle, devient un fait social de masse, un fait culturel légitime et diffusé que nul ne peut plus ignorer et que l'école se doit de prendre en compte. Le sport s'inscrit donc dans cette société moderne et post-moderne qui est en train de naître.
- Enfin, la démocratisation et la massification de système scolaire secondaire (du collège notamment) sont à associer à une transformation radicale de cette jeunesse scolarisée (MORIN parle de "contre culture jeune"). La gymnastique construite nécessaire à cette jeunesse souffreteuse et docile n'a plus de raison d'être face à ce public qui réclame dynamisme, sport, compétitions, liberté, responsabilité.

Ces quelques idées illustrent la cohérence du projet politique avec le contexte social, scolaire et éducatif des années 60. Cette rencontre entre une volonté politique et une sensibilité sociale va se traduire, au niveau des textes officiels, par le passage de la gymnastique aux sports puis aux sports éducatifs.

4.3 - La mise en oeuvre du projet

4.3.1 - De l'éducation sportive

Au début des années 60, HERZOG profitera d'un rapport de force favorable pour imposer sans réelle concertation, sa vision de transformer l'E.P. en éducation sportive. Les [circulaires](#) du 1er juin 1961, transformant la 1/2 journée de plain air en 1/2 journée de sport, et du 21 août 1962 proposant des "instructions relatives à l'organisation des activités de sport" traduisent parfaitement l'action politique de HERZOG qui impose, par un pouvoir législatif rapide et fort, la reconnaissance du sport comme objet essentiel de la discipline. Dans le même temps, le sport scolaire connaît une révolution identique puisqu'avec l'ASSU (1962) et le remplacement de FLOURET (qui dirigeait l'OSSU depuis 1945 selon une logique récréative et hygiénique) par PINEAU, c'est une optique plus sportive, compétitive et associative qui est souhaitée. Le sport scolaire, maillon central entre l'initiation scolaire et la compétition civile, sera un outil de sensibilisation à la compétition, de sélection et d'orientation des meilleurs éléments. Comme le note ANDRIEU (1992), la confusion [EP/sport](#) (EXT.13) peut maintenant s'installer. Des objectifs proches, des intervenants souvent identiques, des installations partagées, tout pousse à l'amalgame.

4.3.2 - A un sport éducatif

Une [réaction](#) va apparaître. Les enseignants, dans leur souci d'assimilation au monde scolaire et au statut d'enseignant, refusent, de plus en plus, d'endosser le costume jugé trop étroit et surtout trop dangereux d'animateur ou d'entraîneur (EXT.14). Face aux résistances et réticences professionnelles et syndicales, l'année 1965 voit un infléchissement très net de la politique initiale. L'E.P. ne sera pas une simple éducation sportive mais deviendra une éducation physique et sportive. Après avoir massivement introduit le sport en E.P. (du moins dans les textes), le ministre charge deux commissions ("la doctrine du sport" dirigée par BOROTRA et la commission TRINCAL qui aboutira aux I.O. de 1967) qui auront pour tâche de définir les bases éducatives, philosophiques, scientifiques,... du sport et de son utilisation à l'école. Il s'agit bien de justifier, à posteriori, une réforme déjà consommée. Pour MARTIN (1997) "le monde de l'E.P. retrouve sur l'évolution de sa discipline, une influence perdue depuis plusieurs années". Si la "[doctrine du sport](#)" trace en 1965 le cadre philosophique de valeurs éducatives du sport, les [I.O.](#) de 1967 et la programmation des APS qui y sera rattachée apportent les bases conceptuelles de l'utilisation du sport à l'école en consacrant une idée qui, même si elle sera reformulée par la suite (I.O. 1985/1986 et programmes actuels), ne sera plus remise en cause institutionnellement : la pratique sportive et plus largement les APS sont un objet d'enseignement et un moyen au service du développement de l'enfant.

4.4 - Conclusion : Vers la crise

Malgré ce travail négocié de légitimation éducative d'un projet politique sportif qui a permis d'articuler la conception sportive et les conceptions psychomotrices, de doter le sport de finalités éducatives scolaires, de définir la spécificité scolaire du sport à l'école, dans sa forme et sa perception (par les parents, les élèves, l'opinion publique et les politiques), l'EPS se confond avec le sport. L'action de HERZOG entre 1958 et 1965 a profondément marqué la discipline (le "prof de sport") et sa représentation. Dans un contexte général nettement moins favorable : crise économique, crise scolaire due à la massification qui pose des problèmes d'accueil et d'encadrement, crise conceptuelle (critiques multiples de PARLEBAS, de BROHM, du groupe recherche en expression corporelle,...) crise institutionnelle (le ministère jeunesse et sport place ses priorités à d'autres niveaux), l'EPS vivra, selon DURING (1981)

une crise d'identité (et d'identification) très forte entre 1971 et 1978. La succession des textes officiels illustre les attaques envers le statut et la place de la discipline à l'école (réduction horaire, créations des C.A.S. puis des S.A.S. désengagement de l'Etat, réduction du forfait U.N.S.S. de 3h à 2h, obligations des heures supplémentaires,...). Sans les résistances des enseignants, sans l'action syndicale et sans le changement de gouvernement, orientant l'EPS vers un projet politique différent, l'avenir de l'EPS, en tant que discipline scolaire spécifique, semblait compromis.

QUESTIONS

- Le rôle de l'enseignant est-il, à cette période, décisif pour l'évolution de la discipline ?
- En quoi les I.O de 1967 sont en rupture avec celles de 1962 ?
- En quoi les I.O de 1967 ont-elles influencé les années 1980/90 ?

V - CONCLUSION GENERALE

L'E.P. est donc à considérer comme un enjeu politique et comme un élément d'une stratégie politique plus générale qui la dépasse. Elle est soumise aux orientations officielles, elles mêmes dépendantes d'une certaine pression sociale (conjoncture) et d'une volonté individuelle d'acteurs puissants désirant imposer une certaine vision de la formation de la jeunesse. C'est dans ce cadre que l'UTILITE de la discipline se définit lui assurant un statut particulier. Intégrée dans un projet nationaliste et militaire, elle n'est qu'un palliatif au service national institué. Élément d'une politique hygiénique et sanitaire, elle ne se conçoit que comme propédeutique, au service de l'équilibre général, asservie aux disciplines intellectuelles. Enfin, une politique de prestige assure à notre discipline un statut d'éveil dans le sens où elle doit sensibiliser la masse aux pratiques sociales tout en sélectionnant et en orientant les meilleurs éléments pour alimenter l'élite sportive. Ces projets donnent un sens à la discipline mais surtout limitent sa portée puisqu'elle n'est jamais définie au regard de son action spécifique, originale aux missions même de l'école. Il faudra attendre les années 80/90 pour que l'EPS (et le sport scolaire d'ailleurs) soit intégrée dans un projet éducatif plus fort: la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales et plus récemment la lutte contre l'exclusion (intégration et citoyenneté scolaires puis sociales). C'est pourquoi l'EPS accède à un statut de discipline d'enseignement et doit d'un côté assurer un conformisme scolaire de rigueur (examen, programme, pédagogie et didactique, enseignants,...) et d'un autre côté, conserver son originalité en montrant sa participation spécifique aux missions du système scolaire (Loi de 1989). MALVEZIN, dans son intervention dans les cahiers pédagogiques n° 361 (1998), situe parfaitement cette dialectique et ce nouvel enjeu pour la discipline.

Gilles FERNANDEZ

Décembre 1999